



## COMMUNIQUE

En tant qu'Abbé-commissaire de l'Abbaye du Bec Hellouin, j'ai été informé en juillet 2020 de l'accusation de faits graves d'agression sexuelle concernant le frère Joël. La Congrégation bénédictine de Sainte Marie du Mont Olivet a aussitôt pris des mesures conservatoires en interdisant à ce frère de confesser, de prêcher, d'exercer un ministère auprès des fidèles (en tête à tête ou dans un groupe) et enfin de célébrer l'Eucharistie hors de l'Abbaye du Bec Hellouin. Des enquêtes canoniques ont été effectuées au terme desquelles, en novembre 2022, un signalement a été fait au Procureur de la République d'Évreux. Ce frère est éloigné de l'Abbaye depuis le 18 décembre 2022.

Ces mesures étaient nécessaires mais elles ne suffisent pas. Dans un souci de protection et de justice à l'égard des personnes ayant fréquenté l'Abbaye et de vérité à l'égard de mes frères, il est donc de mon devoir de m'assurer qu'il n'y a pas eu d'autres victimes. Aussi, je demande à toute personne ayant eu connaissance de faits condamnables commis par le frère Joël, y compris il y a fort longtemps, de me les rapporter en écrivant à [dom.markephrem@btinternet.com](mailto:dom.markephrem@btinternet.com) ou de contacter directement la Commission Reconnaissance et Réparation (226 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, [victimes@crr.contact](mailto:victimes@crr.contact) ).

Dom Mark-Ephrem Nolan  
Abbé-Commissaire  
Abbaye Notre Dame du Bec Hellouin

Antoine Garapon  
Président de la CRR